



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°11 du Lundi 11 Décembre 2023

Personnes présentes :

Mattei Emilien, Grisel Jeremy

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie Luce

1. Courriers reçus :

- Courrier reçu de Max Giagheddu → demande d'annulation de la pénalité financière suite à une attestation d'honorabilité → **Accord de la CTOA**
- Courrier reçu du HAC : déclaration de 2 matchs amicaux → **Accord de la CTOA**
- Courrier reçu du HBCB : demande d'annulation de la pénalité concernant l'attestation d'honorabilité pour Yves Grando → **Refus CTOA**
- Courrier reçu de Max Giagheddu : concernant les frères Angelini → **en cours de traitement**
- Courrier reçu du HBCB -15 ans Borgo : Transféré au bureau directeur et à l'ETT pour dérogation
- Demande de formation OT secteur Balagne prévu en Janvier 2024. La CTOA prendra attache avec les clubs concernés pour l'organisation.

2. Coupe de France Régionale :

Le tirage au sort sera effectué, le vendredi 15 décembre à Corte, lors de l'AG Extraordinaire.

Les clubs engagés sont :

- HAC
- JSB
- ASPV
- JSH

LIGUE CORSE DE HANDBALL



- Demi-finale déplacée le 13/14 Janvier
- Finale régionale le **dimanche 21 janvier à 15h00 à Propriano**
- Journée 6 (13-14 janvier 2024) du championnat PNM reporté au week-end du 03/04 février 2024

3. Reports :

Tournoi -11ans du 02/03 Décembre → **reporté au 13/14 Janvier 2024**

Match -18ans : AJC - BHB → **reporté au 13/14 Janvier 2024**

Match -18ans : AJC – GFCA → **reporté au 10/11 Février 2024**

Match -18ans : HJIR/HBC – ASPV → **reporté au 10/11 Février 2024**

Si accord des clubs, avis favorable de la CTOA. Les conclusions doivent être faite dans les plus bref délai.

4. Secrétaire club visiteur (OTM) :

Attention : à compter du 1^{er} Janvier 2024, les pénalités financières seront appliquées selon le règlement en vigueur.

5. Anomalies tournoi -13ans :

Lors du tournoi -13 des sanctions disciplinaires (carton rouge pour geste obscène et insulte à l'encontre d'un JAJ) ont été mentionnés sur la FDME.

En l'absence d'accompagnateurs et animateurs de l'école d'arbitrage du club recevant lesdites sanctions ne peuvent être transmises à la commission de discipline.

Je ne saurai vous rappeler l'importance de ne pas laisser des JAJ arbitrés sur les tournois sans la présence d'un adulte référent.

Il en va de la responsabilité des clubs organisateurs de veiller à la sécurité des joueurs, des arbitres, et officiels.

La CTOA a été informée de façon non officielle que des jeunes arbitres figurants sur les feuilles de match, se trouvaient au même moment dans un autre gymnase ; ce comportement, s'il venait à être constaté officiellement, sera sanctionné, outre le fait que cela impliquerait des difficultés au niveau de l'assurance de responsabilité civile en cas d'accident.

6. Rappel règlement :

LIGUE CORSE DE HANDBALL



- A) **Je vous rappelle que conformément au règlement voté lors de la dernière assemblée générale, les stages organisés par les clubs ne doivent pas se tenir en même temps que ceux de la Ligue Corse s'ils concernent la même catégorie d'âge.**
- B) **Tout club souhaitant organiser un évènement (match, tournoi) à obligation de remplir le document et de le renvoyer à la CTOA minimum 7 jours avant la date de celui-ci. Suite à l'AG 2023, les droits annuels sont inclus dans les frais d'engagement pour tout évènement organisé.**
- C) **Lors des tournois -11ans et -13ans, en application du règlement de la CTOA, je vous rappelle qu'il est indispensable que les JAJ soient suivis par les animateurs EA et / ou Accompagnateurs EA afin que les sanctions disciplinaires puissent être recevables pour transmission à la commission de discipline.**
- D) **Concernant les anomalies feuilles de match pour les officiels de table non validé la CTOA proposera des sessions de formation avant Décembre 2023 pour régulariser les personnes en anomalie.**
- E) **Lors de tirage au sort sur les catégories jeunes (-15/-18) le match est arbitré en binôme.**

Je vous rappelle que les permanences téléphoniques de la CTOA sur la ligne 06.51.51.26.52 se feront le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h, et le vendredi de 10h à 14h.

Néanmoins, l'ensemble des demandes devront également faire l'objet d'un mail, depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net